

5. La Belgique en proie au communautarisme

Et en Belgique, quel avenir pour les régions ? Le sociologue angevin **Albrecht Sonntag*** décrypte le fédéralisme outre-Quiévrain.

Au moment de nos élections régionales de 2016, la Belgique existera-t-elle encore ? Le fait que cette question n'ait rien d'absurde montre que le fédéralisme belge n'a pas réussi à établir un équilibre apte à satisfaire les uns et les autres.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé. Depuis 1970, cinq réformes institutionnelles se sont succédé, sans mettre fin aux discordes entre les régions et les communautés. Car il existe en Belgique non seulement des régions – flamande, wallonne et bruxelloise – mais aussi des communautés – flamande, française et germanophone – dont le découpage est un vrai casse-tête, surtout dans la capitale et ses environs. Les régions sont responsables des politiques « matérielles » (économie, logement, transport, etc.) alors que les communautés sont chargées de politiques « immatérielles » (enseignement, culture, sport, santé). La sécurité sociale, elle, reste gérée par l'État central.

Mais pour combien de temps encore ? La communauté flamande, majoritaire et prospère, déclare en avoir assez de subvenir aux besoins de la communauté wallonne, qui n'en finit pas de digérer le déclin des industries sidérurgique et textile. Mais lorsqu'on regarde les chiffres, force est de constater que les transferts de solidarité représentent à peine plus

de 3 % du PIB. C'est presque dérisoire en comparaison avec ce que versent les régions les plus riches aux plus faibles en Allemagne.

Visiblement, les origines du mécontentement flamand sont plus profondes. Sous les revendications d'autonomie fiscale, voire d'autonomie tout court, se cache une soif de revanche historique. Celle-ci se nourrit d'une mémoire collective marquée par un siècle d'oppression linguistique exercée par les francophones perçus comme arrogants et dominateurs.

Rappelons que la constitution de la Belgique n'a été traduite en néerlandais qu'en 1967.

On voit là que, contrairement à d'autres fédérations (la Suisse ou les États-Unis), le fédéralisme belge n'est pas le résultat d'une association volontaire de régions ou d'États indépendants, mais le produit d'une différenciation interne suite à des revendications d'une communauté. Il n'est pas un projet d'avenir, mais une adaptation successive à des lignes de fracture existantes.

Ceci dit, grâce à sa routine de la négociation et de la recherche de compromis, aussi laborieuse soit-elle, le fédéralisme belge a aussi très bien réussi à faire en sorte que la violence des échanges soit toujours restée limitée aux paroles.

Albert SONNTAG

*** Titulaire de la chaire
Intégration européenne
à l'École supérieure
des sciences commerciales
d'Angers (ESSCA).**